



PROJET D'ETABLISSEMENT MICRO CRECHE



Historique du Projet Petite Enfance

1- LA MICRO CRECHE

- 2-1 les projets : éducatif et pédagogique
- 2-2 Les spécificités du projet social de la structure
 - 2-2-1 Accueil d'un enfant handicapé ou malade chronique
 - 2-2-2 Mise en place d'une coordination du pôle petite enfance
 - 2-2-3 Lien avec les pôles du centre Social et Culturel
- 2-3 Les liens avec les partenaires extérieurs
- 2- 4 Le Projet éducatif
- 2-3 Le gestionnaire
- 2-4 Les locaux : plans définitifs (avec pièce jointe)
- 2-5 Le personnel

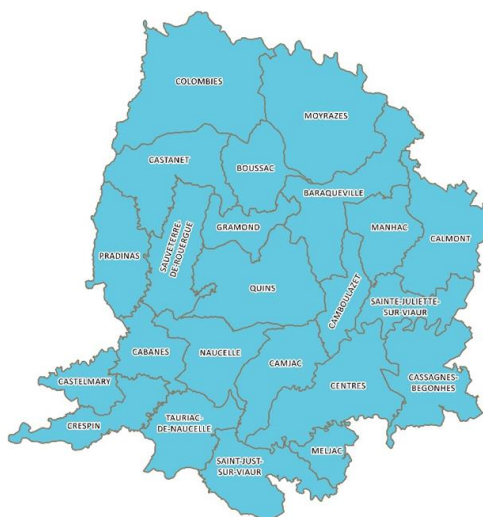
4- LES ANNEXES

4-1 L'organigramme de la Communauté de communes Pays Ségali

4-2- Règlement de fonctionnement

Historique du Projet Petite Enfance

La compétence petite enfance a été reprise début 2018 par la communauté de communes Pays Segali. De ce fait, la micro-crèche s'intègre dans la dynamique du territoire regroupant les 23 communes du Pays Ségali.



La création de la micro-crèche a été portée par l'ancienne communauté de communes Naucellois suite à une étude des besoins en matière de mode de garde de 2011. Afin de vérifier s'il y avait adéquation entre les différentes propositions de mode de garde existantes sur l'ensemble du naucellois (halte-garderie et accueil de loisirs à Naucelle, réseau des assistantes maternelles), et les besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant une démarche diagnostic fut initiée permettant d'évaluer précisément les attentes des familles sur ce sujet.

Cette enquête a mis en avant que des places manquées à la halte-garderie de Naucelle avec une inadéquation des horaires.

Les familles souhaitent faire garder leurs enfants sur une journée entière (81.6%), de 7h30 à 17h-18h. Le choix de mode de garde se faisait en fonction du le trajet domicile-travail.

En 2014, la structure a vu le jour et c'est le Centre Social de Naucelle a été mandatée pour gérer la structure.

En 2018, la reprise de la compétence par la communauté de communes Pays Segali a notamment permis de travailler sur une harmonisation de l'offre en matière de modes de garde.

La mise en place d'une coordination petite enfance permet notamment l'orientation des familles vers l'accueil collectif et/ou individuel.

Une commission d'attribution de places, composée d'élus, de la coordinatrice, des directrices des structures d'accueil collectif et des animatrices de RAM se réunit afin d'instruire les dossiers d'inscription sur liste d'attente et de répondre au mieux aux besoins des familles.

2- LA MICRO CRECHE

La micro crèche est une structure qui accueille les enfants dès la fin du congé maternité et jusqu'à 6 ans (date anniversaire). Il propose un accueil collectif, régulier, occasionnel ou d'urgence.

Elle permet l'accueil de 10 enfants simultanément, que ce soit en accueil régulier ou occasionnel.

Elle propose un cadre éducatif, sanitaire et social favorable à l'épanouissement de chaque enfant, accueilli comme un être unique à prendre en charge dans sa globalité. C'est un lieu de vie pour l'enfant favorisant son développement psychomoteur et socio-affectif, et favorisant l'implication des parents dans le projet et la vie de la structure.

L'organisation de l'équipe, sa formation, l'aménagement des locaux prennent en compte les éléments du projet éducatif pour une meilleure cohérence et une qualité d'accueil.

2-1 les projets : éducatif et pédagogique

Le projet éducatif présente les objectifs pour les enfants mais aussi pour les parents et l'équipe de professionnels exerçant au sein de la micro-crèche.

Les valeurs mises en avant dans le ce projet éducatif seront déclinées par l'équipe de professionnels dans le cadre du projet pédagogique.

Voici les points essentiels visés pour les enfants :

- Le respecter du rythme, des capacités et des envies de chaque enfant
- L'accompagnement de l'enfant dans sa socialisation
- Etre un lieu d'éveil et d'expérimentation adapté aux enfants à travers l'aménagement de l'espace et des temps de sa vie quotidienne
- La mise en place d'activités variées et adaptées favorisant l'expression personnelle de l'enfant afin de l'aider à s'affirmer comme un individu autonome et unique.
- Favoriser la mixité sociale mais aussi l'inclusion des enfants porteurs de handicap

Pour les parents :

- Etablir entre les parents et l'équipe un climat de confiance favorable à l'épanouissement des enfants
- Favoriser l'écoute et privilégier les temps d'accueil des familles
- Aider les familles à concilier vie professionnelle et vie privée
- Accueillir les enfants quel que soit la situation de la famille (salarié, sans emploi, en formation...)
- Pouvoir répondre aux familles dans des cas d'urgence par un accueil ponctuel de l'enfant
- Travailler avec les familles les temps d'adaptation de l'enfant
- Orienter les familles sur les actions du centre social autour de la parentalité, des loisirs en familles, des conférences débats...
- Impliquer les parents dans le fonctionnement de la commission petite enfance groupe de suivi avec les élus, conseil d'administration

Pour l'équipe :

- Constituer une équipe de professionnels diplômés
- Valoriser l'implication de chacun dans la vie de la structure et dans son projet
- Mise en place de réunions d'équipe mensuelles
- Favoriser la formation pour tous les salariés
- Accueillir des stagiaires dans le domaine de la petite enfance ou de la découverte des métiers
- Participer aux réunions ou formations de réseau : PMI, réseau des centres sociaux...
- S'impliquer dans les projets transversaux portés par les différents partenaires du territoire.

Le projet Pédagogique reprend au quotidien les grands axes du projet éducatif.

Voici les principaux points évoqués dans le projet pédagogique :

- L'adaptation
- L'accueil
- L'autonomie de l'enfant
- L'éveil à travers les activités libres et les activités organisées
- Les repas et les goûters
- L'hygiène et les soins
- Le sommeil et le temps de repos

2-2 Les spécificités

2-2-1 Accueil d'un enfant handicapé ou malade chronique

- Cette démarche est importante et nécessaire, elle doit faire l'objet d'un projet pensé et réfléchi en équipe. (cf. projet pédagogique).
- L'accueil devra se faire en partenariat avec l'entourage de l'enfant ainsi qu'avec les professionnels qui assure son suivi. Dans le cadre du partenariat avec le médecin de référence, un protocole pourra être mis en place en lien avec les acteurs de la structure et la famille, si besoin un PAI.
- La famille, premier éducateur de l'enfant, sera intégrée et informée régulièrement de l'évolution de l'accueil de son enfant mais aussi de sa présence au sein d'une structure collective.
- Des réunions pourront être mises en place régulièrement regroupant tous les intervenants auprès de l'enfant afin de pouvoir faire le point sur l'enfant et sur ses capacités ainsi que son adaptation au sein d'une structure collective.

2-2-2 Mise en place d'une coordination du pôle petite enfance et d'une commission petite enfance

La Communauté de communes Pays Ségali, a repris la compétence depuis début 2018. Cette compétence a regroupé les 2 structures du naucellois, l'accueil collectif les loupiots, la micro-crèche de Salan et les 2 relais d'assistantes maternelles et en 2019 le multi-accueil de Baraqueville.

Afin de constituer un pôle petite enfance cohérent et dynamique, la Communauté de communes Pays Ségali a souhaité créer un poste de coordonnateur petite enfance.

Le souhait est de créer une véritable dynamique et de créer des liens entre les structures petites enfance du territoire, pour répondre au mieux aux attentes des familles. En effet, l'accueil collectif les Loupiots, la

micro-crèche et les relais assistantes maternelles permettent d'offrir aux familles des modes de garde adaptés à la situation de chaque parent.

Cette coordination permettra

- D'impulser une dynamique des équipes sur des projets et des formations communes.
- De créer un pôle ressources, d'informations et de réflexions autour de la petite enfance.
- D'impulser un travail avec les partenaires institutionnels.
- De développer des partenariats lors de projets avec les acteurs locaux.
- De mutualiser des moyens.
- D'assurer la gestion du personnel auprès des structures.
- De piloter les projets en lien avec les besoins des familles et sur une évaluation des modes de garde du jeune enfant sur le territoire.
- D'assurer un guide unique pour orienter les familles.

2-3 Les liens avec les partenaires extérieurs

1. Avec la PMI

- Organisation de rencontres entre le médecin de PMI et la directrice de la structure.
- Accueil d'enfants orientés par la PMI.
- Travail en partenariat pour l'accueil d'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique.
- Participation au réseau départemental impulsé par le Conseil Général.

2. Avec la caf

- Rencontres avec la responsable technique de secteur.
- Suivi des évolutions de la structure et des incidences financières
- Conventionnement

3. Avec les dynamiques et associations locales

- Avec l'accueil collectif les Loupiots, le multi-accueil de Baraqueville
- Avec la médiathèque
- Avec la Quincaillerie « Lieu d'exposition municipale »
- Avec le foyer logement la fontanelle...
- Le RAM Pays Segali

2-4 Le projet éducatif

Le principal objectif est d'offrir un accueil sécurisant pour le bien-être de l'enfant et de sa famille.

😊 *Pour cela l'accent est mis sur les 3 points suivants :*

- L'inscription

L'inscription administrative sur liste d'attente se fait auprès de la coordinatrice petite enfance.

Une fois la validation par la commission petite enfance l'inscription se fait de façon individuelle avec la responsable technique de la micro-crèche qui présentera la structure : le personnel, les locaux, l'emploi du temps, le règlement intérieur, puis les parents et la responsable technique rempliront la feuille de renseignements. Les familles définiront leurs attentes et leurs besoins personnels (périodicité de la présence de l'enfant, recommandations spécifiques...). Ce temps permettra également de rencontrer l'enfant.

- L'adaptation

L'arrivée d'un enfant en structure d'accueil est souvent la première séparation avec la famille et la première expérience en collectivité, à ce titre cette étape de la vie de l'enfant et de sa famille doit être préparée dans les meilleures conditions.

Les professionnelles proposeront une période d'adaptation progressive, régulière et spécifique à chaque famille en tenant compte des besoins et du rythme de l'enfant, de son histoire personnelle, des attentes et questionnements des parents.

Les parents ont la possibilité de rester un moment avec leur enfant puis de le confier à l'équipe sur une période de plus en plus longue afin qu'il se familiarise en douceur avec le personnel, les autres enfants et les locaux.

- L'accueil quotidien

C'est un moment important dans la relation parents, enfants, professionnelles pendant lequel un échange avec l'équipe s'instaure et se crée un lien entre la vie de la maison et celle de la structure.

Temps primordial pour :

- Les familles qui peuvent échanger sur les informations nécessaires concernant l'enfant et permettre la continuité du lien structure-maison. Pour cela un cahier de transmission sera mis en place par l'équipe.
- Pour l'enfant afin de lui permettre de vivre au mieux la séparation. Avec la connaissance des données des familles et de l'enfant certains rituels pourront être mis en place (doudou, présence d'un objet aimé de la structure...)

Offrir un lieu d'éveil et d'expérimentation

Le jeu est l'activité essentielle de l'enfant, il est source de plaisir. C'est une forme d'expression qui permet à l'enfant de développer ses acquisitions et sa créativité. Pour cela, l'équipe doit l'encourager.

Durant les périodes de jeux libres, l'enfant manipule, expérimente et développe ses capacités. Pour cette raison il est important que l'équipe crée un environnement qui favorise ces moments et qui soit suffisamment riche pour stimuler l'intérêt, le goût et le plaisir de la découverte chez l'enfant.

L'équipe accompagne l'enfant dans les différents temps de la journée en l'aidant à appréhender le monde pour grandir et faire ses propres expérimentations.

Les activités proposées par l'équipe respectent l'âge, les capacités et le plaisir des enfants. Elles sont proposées, non imposées. Elles doivent permettre l'expression personnelle de l'enfant afin de l'aider à s'affirmer comme un individu unique.

Les activités qui pourront être proposées : Elles ne seront jamais imposées et varieront en fonction de l'âge des enfants présents le jour de l'activité, ainsi que de leur réceptivité.

Les activités proposées auront pour objet de stimuler les capacités de l'enfant en privilégiant la notion de

prise de plaisir.

Quelques exemples : *psychomotricité, manipulations, jeux de langage et éveil musical, premiers jeux de société, lecture, graphisme et activités manuelles*

L'équipe portera une attention particulière aux jeux libres

Le jeu libre est essentiel pour que l'enfant se construise. Les jeux et jouets sont à sa disposition, ou à portée de vue. Un espace réfléchi et fixe, sécurise l'enfant, lui procure ses propres repères. Il est important de ne pas sur-stimuler un enfant, l'équipe doit laisser à chaque enfant des temps de pause pendant lesquels l'enfant mûrit les acquisitions de la journée ou observe tout simplement les autres enfants. Il doit pouvoir évoluer à son propre rythme et faire ses propres découvertes. Les professionnelles sont aussi là avec un regard soutenant et bienveillant pour accompagner l'enfant dans le jeu.

Accompagner la socialisation de l'enfant.

Le rôle de l'équipe sera d'accompagner chaque enfant afin qu'il trouve sa place dans la collectivité en favorisant les échanges mais aussi en veillant au respect des règles de la vie de groupe dans le respect des autres.

Respecter le rythme de développement de chaque enfant tout en favorisant son autonomie.

Le respect de l'enfant passe par le respect de son rythme de développement et de sa propre histoire. Le rythme de repas et de sommeil que les enfants ont acquis au sein même de leur famille doit être respecté, surtout pour les plus petits. De même, l'équipe sera attentive aux besoins de l'enfant afin d'y répondre de manière adéquate et individuelle.

L'équipe doit encourager et accompagner l'enfant dans tous ses apprentissages afin qu'il se sente sécurisé et qu'il grandisse en acquérant toujours plus d'autonomie.

3.2 Déroulement d'une journée

La responsable de la structure veillera à partager avec l'équipe un travail sur l'articulation des différents moments de la journée afin d'une part de répondre aux besoins et rythmes des enfants et d'autre part de fixer des repères de temps et d'espace à l'enfant

- **Le matin :**
 - . Accueil du groupe : spécificité travaillée en équipe
 - Proposition d'activités qui sera pensée en fonction du nombre et de l'âge des enfants présents dans la structure.
- **Le Repas de midi :**
 - . Institution d'un petit rituel pour l'hygiène (lavage des mains, passage aux toilettes...)
 - Echanges sur le contenu du repas pour les plus grands.
- **La sieste :**
 - . Le passage à la salle de change et aux toilettes pour les plus grands
 - Sieste pour les petits, repos ou jeux calmes pour les plus grands.
- **L'après-midi :**
 - . Travail de l'équipe sur le lever en douceur des enfants
 - Goûter
 - Jeux ou activités en fonction de l'âge et de l'envie des enfants.

- Accueil des parents et départ des enfants.

Un déroulement qui se veut ne pas être figé et qui fera l'objet d'un travail d'équipe.

2-4 Le gestionnaire

La micro-crèche de Salan est gérée par la Communauté de Communes Pays Ségali, présidé par Mr MAZARS Jean-Pierre. Mr WOROU Simon est le vice-président en charge de la commission petite enfance. Le Directeur Général des services est Mr LELIEVRE et la Directrice des services Adjointe en charge de l'enfance et petite enfance est Mme BARRAU Céline. La coordinatrice Petit Enfance du territoire Pays Ségali est Mme MOUYSET Cécile.

Le siège social de la communauté de communes Pays Ségali se situe 156 avenue du centre 12160 Baraqueville.

2-5 Les locaux :

La micro-crèche se situe au lieu-dit Salan sur la commune de Quins.

La communauté de communes Pays Ségali est en charge de l'entretien des locaux.

Une pièce commune accueille les enfants, avec un coin calme (lecture et jeux lumineux). Les enfants ont également un coin repas et 2 dortoirs utilisés pour la sieste.

2-6 Le personnel

Coordinatrice Petite Enfance Pays Ségali	Infirmière puéricultrice	<i>Cécile MOUYSET</i>
Responsable technique	Infirmière	<i>Karine GARRIGUES</i>
Agent social	CAP Petite Enfance	<i>Audrey ANDRIEU</i>
Auxiliaire de puéricultrice	D.E Auxiliaire de Puériculture	<i>Aurélie MASSOL</i>
Auxiliaire de puéricultrice	D.E Auxiliaire de Puériculture	<i>Marine VAYSSE</i>

4- LES ANNEXES

4-1 L'organigramme de la communauté de Communes Pays Segali

ORGANIGRAMME AU 1er JANVIER 2019

